

I. Crédit bancaire

A fin avril 2022, l'encours du crédit bancaire s'est établi à 980,7 MMDH, en hausse annuelle de 3,2%.

Crédit bancaire par agent économique

	Encours en MMDH		variations en % depuis	
	avr-22	mars-22	mars-22	avr-21
Crédit bancaire *	980,7	-0,8	3,2	
Agents non financiers	854,3	0,9	3,2	
Entreprises non financières	457,6	1,4	3,1	
Privées	415,8	1,6	5,6	
Publiques	41,8	-0,1	-16,6	
Ménages	370,0	0,3	3,4	
Agents financiers	126,4	-10,9	3,2	

* Y compris le financement participatif

ENTREPRISES NON FINANCIERES PRIVEES

- L'augmentation annuelle de 5,6% des crédits aux ENF privées recouvre des hausses de 10,2% des facilités de trésorerie et de 2,2% des prêts à l'équipement ainsi qu'une baisse de 2,7% des prêts immobiliers.

Crédit bancaire aux entreprises privées par objet économique

	Encours en MMDH		variations en % depuis	
	avr-22	mars-22	mars-22	avr-21
Total	415,8	1,6	5,6	
Facilités de trésorerie	197,8	3,1	10,2	
Equipement	106,0	0,6	2,2	
Immobilier	50,3	-0,7	-2,7	
Autres crédits *	13,2	3,8	4,4	
Créances en souffrance	48,5	-0,6	5,2	

* Composés essentiellement du crédit-bail, d'affacturage et de diverses autres créances

- L'enquête de conjoncture de BAM indique que l'accès au financement, au T1-2022, a été jugé normal par 91% des entreprises industrielles et difficile par 9%, avec un coût du crédit en stagnation.
- Selon les résultats disponibles de l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit au titre de T1-2022, les critères auraient été assouplis pour les crédits de trésorerie, maintenus inchangés pour ceux à l'équipement et durcis pour les prêts à la promotion immobilière. Par taille, les critères auraient été maintenus inchangés aussi bien pour les TPME que pour les GE. Pour ce qui est de la demande, elle aurait connu une baisse tant pour les TPME que pour les GE et pour tous les objets de crédit.
- Au T1-2022, les taux appliqués aux nouveaux crédits ont baissé à 4,02%. Par taille d'entreprise, ils se sont établis à 3,65% pour les GE et à 4,85% pour les TPME.

Taux débiteurs (en%)

	T1-2022	T4-2021	T3-2021
Global	4,00	4,26	4,17
Entreprises privées	4,02	4,30	4,20
TPME *	4,85	4,88	4,98
GE**	3,65	4,01	3,83

* Très Petites et Moyennes Entreprises (chiffre d'affaires inférieur ou égal à 175 MDH).

** Grandes Entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 175 MDH).

MENAGES

- A fin avril 2022, les crédits aux ménages ont enregistré une hausse annuelle de 3,4%, traduisant essentiellement une augmentation de 3,2% des prêts à l'habitat.

- Le financement participatif destiné à l'habitat, sous forme notamment de Mourabaha immobilière, a poursuivi sa progression et s'est établi à 16,9 MMDH, après 12,8 MMDH une année auparavant.

Crédit bancaire aux ménages par nature de crédit

	Encours en MMDH		variations en % depuis	
	avr-22	mars-22	mars-22	avr-21
Total	370,0	0,3	3,4	
Habitat	234,9	0,2	3,2	
Mourabaha immobilière*	16,9	1,4	31,6	
Consommation	56,0	0,3	2,4	

* Y compris les marges constatées d'avance

- Au T1-2022, les banques déclarent des critères d'octroi inchangés tant pour les prêts à l'habitat que pour les crédits à la consommation. Pour la demande, elle aurait augmenté pour les prêts à la consommation et baissé pour ceux à l'habitat.
- Pour ce qui est des taux appliqués aux nouveaux crédits aux ménages, ils ressortent, au T1-2022, à 5,2% avec 4,21% pour les crédits à l'habitat et à 6,50% pour ceux à la consommation.

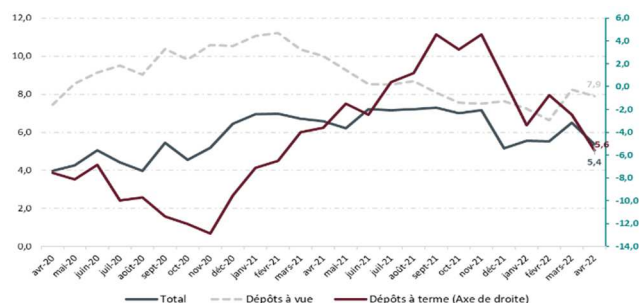
Taux débiteurs par objet (en %)

	T1-2022	T4-2021	T3-2021
Ménages	5,20	5,16	5,18
Crédits à l'habitat	4,21	4,24	4,24
Crédits à la consommation	6,50	6,47	6,51

II. Dépôts bancaires

- Les dépôts auprès des banques ont enregistré, à fin avril 2022, une hausse annuelle de 6,5% pour s'établir à 1 060,7 MMDH.
- Les dépôts des ménages se sont établis à 789,9 MMDH, en hausse annuelle de 3,7% avec 189,3 MMDH détenus par les MRE. Les dépôts des entreprises privées ont, pour leur part, progressé de 11,5% pour atteindre 164,7 MMDH à fin avril.

Evolution annuelle des dépôts bancaires (en %)



- Les taux de rémunération des dépôts à terme à 12 mois ont enregistré, à fin avril 2022, une hausse de 15 points de base pour s'établir à 2,62% et ceux à 6 mois ont baissé de 12 points de base pour atteindre 2,04%. Pour les comptes d'épargne, leur taux minimum de rémunération a été fixé à 1,05% pour le premier semestre 2022, soit une hausse de 2 points de base par rapport au semestre précédent.

Taux créditeurs (en %)

	avr-22	mars-22	févr-22	janv-22	déc-21
Comptes à terme					
6 mois	2,04	2,16	2,12	2,02	2,19
12 mois	2,62	2,47	2,36	2,62	2,53